

N° 205

Mercier  
Alphonsine.

enfant légitime

Le mil huit cent soixante-un, le onzième jour du mois de décembre  
à trois heures et demi du soir, pardevant nous Désiré François Guislain  
Descombeque, Maire, officier de l'état civil de la commune de Sens,  
chef-lieu de canton arrondissement de Bethune département du pas  
de calais, a comparu le sieur Joseph Mercier âgé de trente quatre ans, ouvrier  
mineur demeurant à Sens, lequel nous a présenté un enfant du sexe  
féminin qu'il a déclaré être né de lui en son domicile sis audit Sens, rue  
du faubourg de Lille, le jour d'hier à six heures du soir et de Dame  
Augustine Descamps son épouse âgée de trente deux ans, auquel  
enfant il a été donné le prénom de Alphonsine; lesdites présentation  
et déclaration ont été faites en présence des sieurs Désiré Dupriez âgé de  
cinquante sept ans, Colporteur et Désiré Dupriez âgé de vingt huit  
ans ouvrier mineur tous deux demeurant et domiciliés en cette dite  
commune de Sens, et a, le comparant déclaré ne savoir signer  
de ce interpellé, les témoins ayant signé avec nous le présent acte de  
Naissance après qu'il leur en a été donné lecture.

Dupriez Dupriez